

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2020**

Membres	73
Présents	59
Pouvoirs	09
Votants	68
Exprimés	67
Pour	67
Contre	-

*L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH*  
**Président,**

**Convocation de M. Michel BREUILH en date du 4 Décembre 2020**

**Nombre de membres en exercice : 73**

**Secrétaire de séance : M. Jérémy NOVAIS**

**Étaient présents :**

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Christine DESARMENIEN, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Stéphanie PERRIER, Marie-Amélie RIVIERE, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Josette VERDEYME, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Alain CHASTRE, Raphaël CHAUMEIL, Ubald CHENOU, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUUVION, Jean-François LABBAT, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Jérémy NOVAIS, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER

M. Michel CUEILLE représentant M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS représentant Mme Béatrice GORON

M. Yves FLEURY représentant M. Bruno FLEURY

**Avaient donné pouvoir :**

Mme Emilie BOUCHETEIL à M. Marc ROUGERIE

Mme Odile BOUYOUX à M. Alain PÉNOT

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE

M. Roger CHASSAGNARD à Mme Nicole EYROLLES

M. Bernard COMBES à M. Michel BREUILH

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Gérard TOURNEIX à M. Jean-Pierre PEUCH

**Étaient absents :**

Mmes Anne BOUYER, Valérie DUMAS, MM. Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

**Objet : 1.4 Fixation de la durée d'amortissement d'immobilisations de la compétence assainissement**

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Tulle agglo, et notamment sa compétence assainissement,

Vu le budget assainissement,

Considérant que l'instruction M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables inscrits au budget assainissement,

Considérant les règles de gestion concernant les amortissements,

Considérant que suite à sa prise de compétence assainissement, la communauté d'agglomération doit définir les durées d'amortissement qui sont encadrées par les textes réglementaires,

Considérant que si les biens ont été subventionnés, les subventions s'amortissent sur une durée identique,

Vu l'avis du conseil d'exploitation de la régie assainissement et de la commission cycle de l'eau réunis le 9 décembre 2020,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

1°) Approuve les durées d'amortissement d'immobilisations de la compétence assainissement suivantes :

- Réseaux d'assainissement : 55 ans
- Stations d'épuration : 35 ans
- Postes de relevage :
  - Ouvrages : 25 ans
  - Pompes : 8 ans
- Petits matériels techniques : 5 ans

Fait et délibéré le 14 décembre 2020



Le registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président,

  
Michel BREUILH